

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE DROIT A L'IMAGE

Concernant

Nom, prénom, date de naissance :.....

(ci-après désigné par « le Passager »)

pour le vol Air Zero G du.....à bord de l'Airbus A310 ZERO-G.

Le Passager est informé que le vol de découverte de l'impesanteur fait partie de la catégorie des vols à sensations, tels que définis au chapitre 1 de l'arrêté du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale. Il ne constitue pas une activité de transport aérien public au sens du chapitre II du titre Ier du livre IV du code des transports.

L'avion dispose d'un laissez-passer provisoire délivré par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), différent du certificat de navigabilité (CDN) standard attribué aux avions de transport public. Le Passager accepte le fait que le vol répond à la réglementation spécifique aux vols à sensations et pas aux normes de sécurité définies pour le transport aérien public. Novespace a fait faire des études de sécurité, et a confié l'entretien de l'avion et son opération à une organisation reconnue (Sabena technics). Cependant, le Passager prend note du fait que l'A310 ZERO-G n'a pas suivi le processus de certification d'un avion de transport public de passagers et qu'il y a des risques additionnels liés à la difficulté de contrôler ses mouvements lors des phases d'impesanteur et à l'absence de dispositif automatique de distribution d'oxygène dans la zone d'expérimentation.

La participation à un vol dans ce cadre peut être cause d'annulation des garanties des emprunts ou contrats d'assurance souscrits à titre personnel ou professionnel (immobilier, assurance décès, invalidité...). Le Passager prend note de la recommandation qui lui est faite de vérifier que ses contrats d'assurance ne comportent pas de clauses les rendant caduques en cas de participation à un vol à bord d'un avion n'ayant pas de CDN. Le Passager déclare qu'il a compris que dans le cas où de telles clauses existent, il ne bénéficiera pas de ces assurances.

Le Passager convient de respecter les consignes de vol et d'obéir dans tous les cas aux ordres de l'équipage.

Le Passager autorise Novespace / air Zero G à le photographier et/ou le filmer dans les locaux de Novespace et à bord de l'avion, et à utiliser l'image du passager à toutes fins de promotion et de communication, y compris publicitaires et commerciales. Le Passager n'est pas autorisé à vendre ou utiliser les images prises par lui ou par un tiers dans les locaux de Novespace ou à bord de l'avion à des fins publicitaires ou commerciales.

Date :

Signature du Passager :